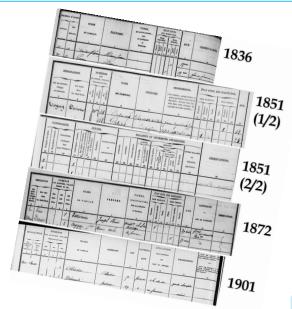
HISTOIRE ET ÉPISTÉMOLOGIE DE LA STATISTIQUE



Histoire du recensement de la population en France

KIM ANTUNEZ ALAIN QUARTIER-LA-TENTE ENSAE 3A (2020-2021) Romain Lesauvage









LOI n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocr ... : ... (Articles 156 à 158)

Article précédent

Article suiva

> Article 156

- I. Le recensement de la population est effectué sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat.
- II. Le recensement a pour objet :
- 1° Le dénombrement de la population de la France;
- 2° La description des caractéristiques démographiques et sociales de la population;
- 3° Le dénombrement et la description des caractéristiques des logements.

Les données recueillies sont régies par les dispositions de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

III. - La collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, qui recoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

- IV. L'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales est complété par un 10° ainsi rédigé:
- « 10° De procéder aux enquêtes de recensement. »



Sommaire

- 1. Histoire du recensement
- 2. Focus sur la rénovation du recensement en 2004

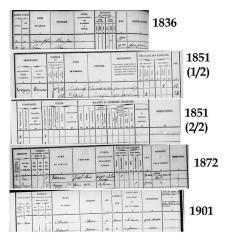
XIVe siècle : Statistique des feux et exigences fiscales

Quelques dates clefs . . .

- 1er siècle av JC : Recensement de 368 000 habitants d'un camp helvète (*Jules César*)
- 786 : Recensement des sujets de plus de 12 ans astreints à prêter serment (Charlemagne)
- 1328 : « Etat des paroisses et feux de bailliages et sénéchaussées de France » (*Philippe IV le Valois*)
- **1539** : registres paroissiaux rendus obligatoires, ordonnance de Villers-Cotterêts (*François 1er*)
- **1686** : Vauban publie « Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples » (*Louis XIV*)

1801 : date du premier recensement français

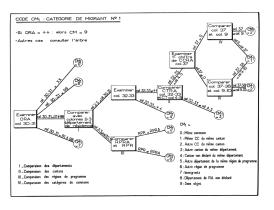
 ${
m Figure}\ 1$ – Premières lignes de listes nominatives de quelques recensements ayant eu lieu à Togny-aux-Boeufs (département de la Marne) entre 1836 et 1901.



Source – archives départementales de la Marne.

1946 : prise en charge du recensement par l'Insee

FIGURE 2 – Schéma de codage informatique de la catégorie de migrant dans le recensement de 1962.



Source - Chevry, 1963.

Note – Après un maximum de 6 lectures et comparaisons, l'ordinateur détermine la catégorie de migrant de l'individu et la chiffre sur une bande magnétique.

Sommaire

- 1. Histoire du recensement
- 2. Focus sur la rénovation du recensement en 2004
- 2.1 Nouveau recensement
- 2.2 Des attentes et des craintes...

$\frac{1}{100}$ 2004 : un nouveau recensement est né

Loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 : le recensement est rénové

Objectifs:

- données plus fraiches
- lissage des dépenses publiques

Avant (<1999)

- recensement exhaustif (tous les 6 à 9 ans)
- coût ponctuel 150 millions €

Après (>2004)

- recensement annuel par sondage
- coût annuel : 30 millions €

Introduction d'un cycle de 5 années

- 1. Communes de moins de 10 000 habitants :
 - 5 groupes de rotation (représentativité régionale)
 - o recensement exhaustif d'1 groupe par an
- 2. Communes de plus de 10 000 habitants :
 - recensement annuel par sondage
 - RIL: 5 groupes d'adresses (20 % des logements, représentatitivé de la commune)
 - o 1 groupe enquêté par an avec un tirage de 40 % des adresses

Pourquoi 10 000 ² 50 % de la population française habite dans des communes de moins de 10 000 habitants

Une meilleure connaissance de la population?

La théorie...

- Des données plus fraîches.
- Un meilleur suivi des flux.

... vs la pratique

- Une population légale de référence publiée chaque année N...
- \blacksquare ... mais datée de N-3.
- ♣ Analyse améliorée des mobilités.
- Biais : doubles comptes, conjoncture

Des élus inquiets face à la surcharge de travail



- ② Maires : surcharge de travail, transfert de compétences de l'État aux communes.
- Parlementaires : 350 textes juridiques basés sur le recensement.



- Mise à jour du RIL compliquée pour les communes.
- ➡ Mairies responsables du recensement : agents recenseurs à recruter, collecte, qualité des adresses.



• Professionnalisation des équipes en charge du recensement.

Une précision en péril?



- **?** Population méfiante face aux sondages.
- **?** Universitaires inquiets sur la précision.



● Taux de non-réponse en hausse (3 % vs 1 %)



Précision toujours élevée : 0,02 % d'erreur au niveau national

Conclusion



Histoire du recensement en France grâce aux archives...



En 2002 : rénovation, introduction de sondages.



Des craintes et doutes... mais une précision élevée, baisse de coûts, fraîcheur des données!

Merci pour votre attention!

